BOURSES AFS : pour étudier dans un lycée à l'étranger

Des aides financières peuvent être accordées par AFS Vivre Sans Frontière. Ces aides dépendent de votre éligibilité et des critères d'attribution définis par AFS.

Le montant de l'aide financière peut couvrir jusqu'à 80% des frais de séjour et dépend ;

de la participation financière demandée pour le programme choisi.
de votre revenu fiscal de référence.
Celui-ci figure sur le dernier avis d'imposition ou de non-imposition en votre possession
du nombre de personnes à charge.
Le nombre de personnes présentes dans le ou les foyers du candidat.

https://afs.fr/partir/aides-au-financement/

AFS Vivre Sans Frontière - France
8, Quai de Bir-Hakeim
94410 - Saint-Maurice
https://afs.fr/